

Réunion publique du Conseil de quartier Plateau
Jeudi 9 Octobre 2014
Collège Claude Chappe, 9 rue des Alouettes 75019 Paris

Réunion animée par **Karine GAUTREAU**, Déléguée du Maire pour le quartier Plateau.



ORDRE DU JOUR

- **Introduction de François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement**
- **Démocratie locale : renouvellement des missions et du groupe d'animation de votre Conseil de quartier**
- **Présentation de l'association Le Rire médecin**
- **Questions diverses**

INTRODUCTION DE FRANÇOIS DAGNAUD

Le 19^e arrondissement est engagé depuis 1996 dans la mise en place des Conseils de quartier. Depuis que cette instance est devenue obligatoire, notre expérience nous a toujours permis d'avoir un temps d'avance, de renouveler et d'améliorer la formule. La nouvelle charte adoptée en juin 2014 apporte aujourd'hui des modifications importantes.

Souhaitant apporter davantage d'autonomie aux groupes d'animation, la nouvelle charte prévoit désormais à la fois de supprimer l'ancien collège « représentants du Conseil d'arrondissement » et d'augmenter le nombre d'habitants tirés au sort.

Le collège habitant composait jusqu'alors un tiers du groupe d'animation. Avec 11 membres sur 21, il représentera dorénavant plus de la moitié. Un tirage au sort des habitants candidats se déroule pendant la réunion publique dans le respect de la parité. Au collège « représentant des élus » se substitue un collège composé des « forces vives » du quartier. Ce dernier sera composé de 10 acteurs de la vie locale, issus de différents domaines : social, associatif, numérique, institutionnels, commerçants etc. C'est le collège habitant qui les désignera selon des modalités qui seront discutées au sein du groupe d'animation.

Le panel des actions des Conseils de quartier sera élargi, avec trois principales nouveautés :

- **L'accueil des nouveaux habitants.** Ce genre d'initiative qui est courante en province fait défaut à Paris. C'est un levier de renforcement du lien social et les groupes d'animation, grâce à leur connaissance des richesses et du quotidien de leur quartier, pourront désormais prendre cela en charge selon leur propre formule (événement convivial, marche exploratoire, etc.)
- **Les rendez-vous de proximité citoyen,** destinés à améliorer la connaissance et la résolution des problèmes, et à renforcer la cohésion sociale. Ces rencontres, sous forme de pieds d'immeuble par exemple, s'appuient sur l'expertise et le quotidien des habitants.
- **L'accompagnement et le soutien de projets d'habitants** dans le cadre du Budget Participatif Parisien (BPP). La Maire de Paris Anne Hidalgo propose le premier Budget Participatif Parisien, ce qui fait de Paris une ville d'avant-garde. De 2014 à 2020, 5% du budget d'investissement, soit 426 millions d'euros, seront dédiés aux projets des Parisiens. Dans un premier temps les habitants ont été invités à choisir 5 projets parmi les quinze proposés par la ville. Dès 2015, le budget participatif se déclinera dans les arrondissements, à l'échelle des quartiers. Tous les habitants, sans condition d'âge ni de nationalité, pourront proposer leur projet et le soumettre à la délibération collective. Les plus jeunes sont inclus dans cette démarche, car on construit aujourd'hui leur ville de demain.

Des projets sont particulièrement attendus dans le quartier. La réorganisation de la parcelle qui comprend le collège Claude Chappe et l'école maternelle du 36 rue de Fessart vient d'être confiée à un architecte. La rénovation et l'extension permettra de rendre ces établissements plus fonctionnels, la capacité d'accueil du collège sera augmentée afin qu'il puisse accueillir tous les élèves du quartier. La seconde phase des travaux du parc des Buttes Chaumont doit débuter en 2015, elle devrait durer 18 mois.

Présentation de l'Association Rire Médecin

Par Aida SALEM, chargée de la communication

L'association Le Rire Médecin existe depuis 25 ans, elle est présente depuis un an rue de Crimée. Elle fait intervenir des clowns dans les hôpitaux pédiatriques de France. Qu'il s'agisse d'un petit bobo ou d'une grave maladie, une hospitalisation est toujours traumatisante. Or le rire est une aide très efficace, reconnue par les médecins qui considèrent que la présence des clowns est très précieuse dans un service. Les intervenants de l'association sont intégrés à l'équipe médicale, connaissent les dossiers des petits malades et sont soumis au secret médical.

Pour aider l'association, il est possible de devenir bénévole pour collecter des fonds. L'association organise une grande collecte du 15 au 21 novembre, durant la semaine des droits de l'enfant. Plus les collecteurs seront nombreux, plus les fonds seront importants. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet de l'association : <http://www.leriremedecin.org/>

QUESTIONS DIVERSES

- *Deux bancs ont été retirés Placette Fessart. Le collectif « Place au bancs » demande pour quelle raison les bancs ont été déposés, et quand seront-ils remis ?*

Cette placette était à l'origine une voie circulée, et c'est à la demande du conseil de quartier qu'elle a été aménagée. L'usage des bancs a récemment posé problème avec quelques situations critiques : tensions, nuisances sonores, personnes alcoolisées. C'est à la demande de parents d'élèves et de la Police Nationale que leur retrait provisoire a été mis en œuvre. Toutes les parties doivent être écoutées, notamment les conseils des écoles Fessart. Il est proposé que cette placette fasse l'objet d'un projet d'aménagement léger pour concilier le besoin de s'asseoir des usagers, sans négliger la tranquillité du voisinage. D'autres endroits dans les quartiers peuvent être concernés.

- *Sécurité : Des nuisances occasionnées par l'occupation tardive de l'espace public sont relatées Cours du 7^{ème} art, rue des Alouettes et rue du Plateau.*

Le Maire indique que ces problèmes sont connus et que tous les territoires au-delà du 19^{ème} arrondissement rencontrent ces situations. L'occupation bruyante peut être un calvaire pour le voisinage. Différents moyens sont mis en œuvre. Pour les problèmes de délinquance la Mairie contacte régulièrement le Commissariat qui a procédé à différentes interpellations. La justice des mineurs ayant un fonctionnement différent, ces problèmes ne peuvent pas se régler en 24 heures, cela nécessite d'autres moyens. Engager le dialogue avec les parents concernés est une première piste. La mobilisation des habitants pour occuper l'espace public est également importante, c'est pour cette raison que le Conseil de quartier organisait son repas Cours du 7^{ème} art. L'installation de barrières anti deux-roues motorisés aux entrées Cours du 7^{ème} art a permis de sécuriser les piétons.

- *Les véhicules circulent à grande vitesse avenue Simon Bolivar du métro Pyrénées aux Buttes Chaumont, un accident a eu lieu et les potelets ralentisseurs n'ont pas été remis. Peut-on demander un aménagement plus sécurisant ?*

Suite à l'accident, la Direction de la voirie et des déplacements a procédé au déplacement des passages piétons aux carrefours Bolivar/ Square Bolivar.

- *Des rumeurs circulent sur le réaménagement de la Place des Fêtes : le marché sera-t-il démantelé ?*

Il s'agit bien de rumeurs, le démantèlement n'est pas envisagé. Du 8 au 14 décembre, les habitants et les usagers de la Place des Fêtes ont choisi entre deux scénarios de programmation pour le réaménagement de la Place et de ses abords. Le scénario B a recueilli près de 59% des voix.

Le projet retenu prévoit :

- La libération du cœur de la Place pour accueillir de nouveaux usages pour toutes les générations (détente, jeux, événements, bar, terrasse...) avec une nouvelle signalétique.
- L'ouverture de la Place vers la rue Louise Thuliez et ses commerces avec l'élargissement du passage entre les rampes du parking.
- La valorisation du passage Compans (enlèvement de la toiture) pour apporter de la luminosité et améliorer l'attractivité commerciale
- L'interdiction renforcée des deux-roues motorisés, des automobiles et des camions sur la place.
- Le réaménagement et végétalisation de l'îlot Crimée.
- La sécurisation des traversées piétonnes rue Louise Thuliez, au carrefour Crimée, à l'angle Compans-Rivière.
- L'implantation des espaces d'animation avec terrasse sur la partie ensoleillée de la place.
- L'apaisement et la réduction de la circulation autour de la place (exemples : zone 30, aménagements cyclables).
- L'ouverture de la Place vers la rue de Belleville avec la libération du cœur de la Place en déplaçant une partie du marché sur les rues Augustin Thierry et Henri Rivière pour rééquilibrer l'animation de la Place vers le sud.
- L'élargissement des trottoirs sur la rue Henri Rivière avec plantation d'une rangée d'arbres.

- *Une antenne relai a été installée cet été 8 rue Préault, à proximité de la crèche quelle est la procédure de validation par la mairie ? Le retrait est-il prévu?*

Pour une installation d'antenne ou un changement de type passage à la 3G, l'opérateur fait une demande à la ville. C'est l'agence d'écologie urbaine qui transmet le dossier à la mairie d'arrondissement. La mairie d'arrondissement donne un avis favorable ou non. En cas d'avis défavorable, le dossier passe en commission de concertation de téléphonie mobile. La mairie d'arrondissement argumente mais ce n'est pas elle qui est décisionnaire.

Pour le 8 rue Préault, le retrait de l'antenne n'est pas prévu. Par contre, il est possible d'effectuer des mesures. S'il y a dépassement des seuils réglementaires alors l'antenne peut être enlevée ou simplement réorientée de manière à ce que la crèche soit moins exposée. Des mesures ont été réalisées au niveau de l'école et les résultats sont très faibles : 0,149 v/m. Il n'y a pas encore eu de mesures au niveau de la crèche mais elles seront réalisées au cours de l'année.

Présentation du renouvellement du Conseil des Anciens

Par Violette BARANDA, Adjointe au Maire, chargée des seniors et de l'intergénérationnel

Le Conseil des Anciens va être renouvelé et certaines modifications vont être apportées :

- Il comptera non plus 36 mais 42 membres au même titre que le Conseil d'arrondissement
- Le nom sera peut-être amené à évoluer, ce sont les membres qui en décideront

Le Conseil des Anciens existe depuis 1997. Il doit être force de propositions et peut soumettre des vœux au Conseil d'arrondissement. Son fonctionnement permet de travailler sur différents sujets au sein de commissions : commission mémoire, cadre urbain, transports...

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 28 66 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

